



L'Association des Paralysés de France dans les Yvelines



Bouge les Lignes !

Sommaire

L'Association des Paralysés de France	3
L'A.P.F dans les Yvelines	4
<ul style="list-style-type: none">• La Délégation• Le SAVS• Le SAMSAH	
Les actions de la Délégation	5-6
<ul style="list-style-type: none">• Le Pôle Associatif d'Entraide• Les Groupes Relais• Les sorties et séjours• Les ateliers• Le groupe sensibilisation• Le groupe accessibilité• Le groupe jeunes• Le groupe ressources	
Les salariés de la Délégation	7
Le Conseil Départemental	8-9
Le Bénévolat	10
Le Partenariat avec les entreprises	11
Nos coordonnées	12

L'Association des Paralysés de France

L'APF a été **créée en 1933** par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Quatre-vingts ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

L'APF un mouvement national ...

L'Association des Paralysés de France est une association nationale reconnue d'utilité publique, dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents. L'Association des Paralysés de France est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux qui s'appuient sur une charte et un projet associatif communs.

Dans chaque département se trouve une délégation, l'objectif étant une présence de terrain pour faire bouger les lignes et améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur.

Bienvenue à la délégation des Yvelines !



L'APF dans les Yvelines : 3 services

La délégation

La délégation des Yvelines de l'Association des Paralysés de France compte plus de 370 adhérents. Elle est située à Voisins le Bretonneux.

Notre délégation agit au jour le jour pour que les personnes en situation de handicap moteur et leur famille puissent s'épanouir afin qu'elles trouvent une place à part entière dans notre société.

Chacun est libre de s'investir selon son temps et ses envies :

- participer à des activités de loisirs (ateliers, sorties, séjours ...)
- militer pour faire bouger les lignes sur différentes thématiques (accessibilité, accès à une vie affective et sexuelle ...)

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS existe depuis 2006. Il accompagne environ 60 usagers au domicile.

Les usagers sont des personnes de plus de 18 ans, en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

Condition d'éligibilité : A partir de 18 ans et le handicap doit être reconnu par la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH) avant les 60 ans de la personne.

Domaines de compétences : Accès aux droits, à la vie sociale, au travail, au maintien du travail, aux aides techniques, aides financières, aides psychologiques pour la personne en situation de handicap, sa famille et ses proches (via un groupe de parole).

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Il a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Condition d'éligibilité : Toute personne majeure habitant dans les Yvelines atteinte de déficiences motrices prédominantes et non liées à l'âge, avec ou sans troubles associés.

Domaines de compétences : Ce service en milieu ordinaire vise une plus grande autonomie des personnes. Il propose donc une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert.

Les prestations du SAVS et du SAMSAH sont assurées par une équipe pluridisciplinaire composée en particulier d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, de psychologues, de médecins, d'infirmiers et d'ergothérapeutes. Il s'agit pour cette équipe d'aider les personnes à la réalisation de leur projet de vie dans une dynamique d'insertion sociale. Cette insertion s'appuie sur des besoins identifiés, considérés comme "prioritaires" pour le bénéficiaire tels que le logement, la vie sociale et familiale, la citoyenneté, l'accès aux soins, etc.

Les actions de la délégation

Un « Pôle Associatif d'Entraide »

Le Pôle Associatif d'Entraide est un service d'aide individualisée, ponctuel et gratuit à destination des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille ouvert aux personnes de tout âge avec un accueil téléphonique et physique avec ou sans rendez-vous.

Pour autant, il ne se substitue pas aux services sociaux existants.

Contact : Corinne RIVIERE

Des « Groupes Relais »

Les groupes relais mettent en œuvre l'action de proximité (rencontres, revendication ...) afin de créer du lien entre les personnes en situation de handicap moteur localement. Vous souhaitez faire des rencontres, des sorties, créer des projets : rejoignez les groupes relais de Versailles et de Poissy. Les membres des groupes relais se réunissent une fois par mois.

Des propositions de séjours et de sorties

La délégation organise tout au long de l'année des sorties et des voyages en France et à l'étranger. Dans un petit groupe, vous partirez dans une ambiance conviviale et chaleureuse avec une salariée de la délégation et des bénévoles.

Contact : Monique BOURGES

Des ateliers

Des ateliers sont proposés toute l'année, pour tous les goûts et pour tous les budgets : peinture, sculpture, massage, cuisine, cartonnage, informatique, yoga, piscine, jeux de société, jardinage ...

Contact : Monique BOURGES

Le groupe « Sensibilisation »

Pour répondre aux attentes des différents publics de nouveaux outils ont été créés et un groupe de bénévoles et d'adhérents, volontaires pour intervenir lors des actions de sensibilisation a été formé.

Ce groupe a pour objectif de :

- ♦ Intervenir auprès du grand public lors des sensibilisations.
- ♦ Informer et interagir avec le public.
- ♦ Créer un échange entre personne valide et personne en situation de handicap.

Vous souhaitez rejoindre ce groupe : contactez la délégation.

Les actions de la délégation

Un groupe « Accessibilité »

Vivre comme tout le monde, choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur, cela passe notamment par le respect des principes d'accessibilité et de conception universelle.

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et d'une manière plus large pour toutes les personnes ayant une autonomie réduite constitue une norme essentielle inscrite dans la Constitution Française et dans de nombreux textes internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte international des droits civils et politiques de 1966, Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme...).

Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants :

- 1- Conseiller et orienter les personnes en matière d'accessibilité,
- 2- Répertorier, organiser, développer et suivre les représentations de l'APF sur le département en terme d'accessibilité,
- 3- Revendiquer et sensibiliser.

Les réunions se tiennent une fois par mois tout au long de l'année à la délégation.

Vous souhaitez rejoindre ce groupe : contactez la délégation.

Un groupe « Jeunes »

Vous êtes jeunes ? Vos préoccupations et vos loisirs ne sont sans doute pas les mêmes que ceux de vos aînés. Alors regroupez vous afin de former un groupe de jeunes qui se réunira pour des actions, des sorties ou des évènements que vous aimeriez partager.

Vous souhaitez rejoindre ce groupe : contactez la délégation.

Un groupe « Ressources »

Dans un contexte économique difficile et une société de plus en plus individualiste, l'APF comme les autres grandes associations subit une baisse substantielle de ses dons. Pour pallier cette situation, **un groupe « ressources »** se mobilise à la délégation afin de réfléchir à des moyens d'actions par la mise en place d'opérations ressources efficaces, lucratives et pérennes !

Des réunions pluriannuelles vont être organisées dans le but de créer 3 opérations ressources par an.

Contact : Monique BOURGES

Les Salariés de la Délégation des Yvelines

Audrey DANGEREUX Directrice

Elle veille au bon déroulement de l'ensemble des activités de la délégation, elle coordonne le travail de l'équipe salariée et des élus du Conseil Départemental et assure le suivi du budget.



Séverine BOUGEARD Attachée de délégation

Elle s'occupe de l'accueil téléphonique et physique des personnes, du lien avec les adhérents, et gère également toute la partie administrative de la délégation (fournisseurs, logistique ...)



Josine GATZINZI Comptable

C'est Josine qui est en charge de la comptabilité de la délégation : paiement des fournisseurs, enregistrement des factures ...



Monique BOURGES Chargée de mission

Elle s'occupe de l'organisation des loisirs (ateliers, sorties, séjours ...) ainsi que des grands événements (soirée de Noël, soirée champêtre) et c'est elle qui va s'occuper du groupe jeune.



Corinne RIVIERE Chargée de mission

Elle est en charge du Pôle Associatif d'Entraide. Elle s'occupe également des dossiers APF Evasion et est en charge de l'accueil téléphonique et physique lorsque Séverine n'est pas là.



Pascal FREMONT Chargé de mission

Il s'occupe de développer des partenariats avec les entreprises : mécénat, dons, actions de sensibilisation ...



Cécile COMBEAU Chargée de mission

Elle s'occupe des groupes relais, des actions de sensibilisation et de la formation des bénévoles.



N'hésitez pas à nous contacter!

Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est la représentation politique de l'APF sur le département. Il est composé d'adhérents élus par l'ensemble des adhérents du département, pour 3 ans.

Par délégation du Conseil d'Administration de l'APF, les membres du Conseil Départemental :

- ♦ Mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France,
- ♦ Définissent les orientations politiques départementales de l'Association des Paralysés de France dans le cadre des orientations nationales,
- ♦ Organisent parmi les membres du Conseil Départemental et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans le département ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques,
- ♦ Participent à l'organisation de la représentation au niveau départemental de l'association dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) des structures gérées par l'APF dans le département en lien avec l'administrateur référent,
- ♦ Participent à la définition des actions ressources de la délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,
- ♦ Donnent un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- ♦ Préparent et arrêtent l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- ♦ Sont à l'écoute des adhérents, valident les groupes "Initiative" du département,
- ♦ Se tiennent informés des activités et des animations des groupes relais,
- ♦ Rendent compte de leur mandat aux adhérents notamment au cours de l'Assemblée Départementale.

Des **réunions du Conseil Départemental** sont organisées une fois par mois en présence de la directrice de la délégation (retrouvez les dates de réunions en dernière page du ZOOM 78 dans l'agenda)

Vous pouvez contacter les membres du Conseil Départemental par mail :
cd.78@apf.asso.fr

Les Elus du Conseil Départemental des Yvelines



Marc Abou



Jean-Marc Chauveau

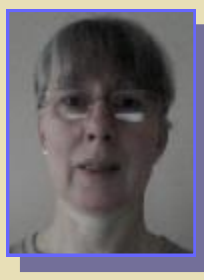


Gérard Janneton

9 élus sur le département



Marie-Pierre Lamarre



Marysette Membrives



Liliane Morellec



Raymond Pimont



Olivier Rousseau



Catherine Zoghaib

A l'écoute des Adhérents

Le bénévolat

Afin de développer les activités de la délégation et de donner une forme concrète à notre projet associatif, nous avons quotidiennement besoin de bénévoles prêts à s'investir et à s'engager.

Les bénévoles constituent une des forces de la délégation et enrichissent le champ de ses possibilités de part les qualités et les compétences spécifiques qu'ils nous apportent. Ils sont de véritables acteurs, moteurs dans leurs propositions d'actions et nous permettent d'objectiver notre travail quotidien.

En s'inscrivant de façon harmonieuse dans nos activités, chaque bénévole peut y trouver un moyen de valoriser ses compétences et ses connaissances mais aussi des occasions de créer et de partager des moments de convivialité et de solidarité dans un esprit revendicatif et militant.

La délégation des Yvelines recherche donc toute l'année des bénévoles motivés pour :

- ◆ Accompagner et aider les adhérents lors de certains ateliers,
- ◆ Mettre en place de nouveaux ateliers (théâtre, informatique, bien-être, musique, loisirs, voyages ...),
- ◆ Participer à des actions de sensibilisation,
- ◆ Participer à l'organisation et à l'accompagnement des adhérents lors des sorties et des voyages,
- ◆ Participer aux groupes de travail (accessibilité, jeunes, ressources),
- ◆ Participer aux opérations ressources.

Pour plus de renseignements contacter Audrey DANGEREUX.



Le partenariat avec les entreprises

Dans une société où il est devenu un enjeu majeur de réunir des forces diverses et complémentaires autour de projets sociaux et sociétaux, les partenariats entre associations et entreprises ainsi que les actions de mécénat sont devenus synonymes d'innovation, de dynamisme et de modes de coopération adaptés.

Désireuse de porter ce défi de rapprochement entre les deux sphères, la délégation des Yvelines de l'Association des Paralysés de France développe tout au long de l'année des actions de partenariats avec les entreprises.

Ainsi les entreprises sont invitées à agir à nos côtés et ce de plusieurs manières :

- ♦ Par un don,
- ♦ En promouvant le bénévolat,
- ♦ Par une mise à disposition de compétences,
- ♦ En participant à certaines de nos actions.

Quels enjeux pour les entreprises ?

A court terme

- ⇒ Afficher une image solidaire
- ⇒ Mobiliser les collaborateurs en faisant vivre les valeurs de l'entreprise
- ⇒ Affirmer leur engagement en soutenant différentes activités

A moyen terme

- ⇒ Organiser des journées de sensibilisation et de formation sur le handicap moteur
- ⇒ Faciliter le dialogue avec des parties prenantes de l'entreprise
- ⇒ Créer des liens divers avec le monde du handicap

A long terme

- ⇒ Afficher une politique RH engagée et solidaire

Quels avantages pour la délégation ?

- ⇒ Sécuriser des financements
- ⇒ Disposer de vecteurs de sensibilisation
- ⇒ Développer son ancrage territorial
- ⇒ Renforcer ses forces vives
- ⇒ Relayer des valeurs fondamentales



Pour plus de renseignements, contacter la délégation.

Nos coordonnées

Délégation APF des Yvelines

164 avenue Joseph Kessel Pavillon 10

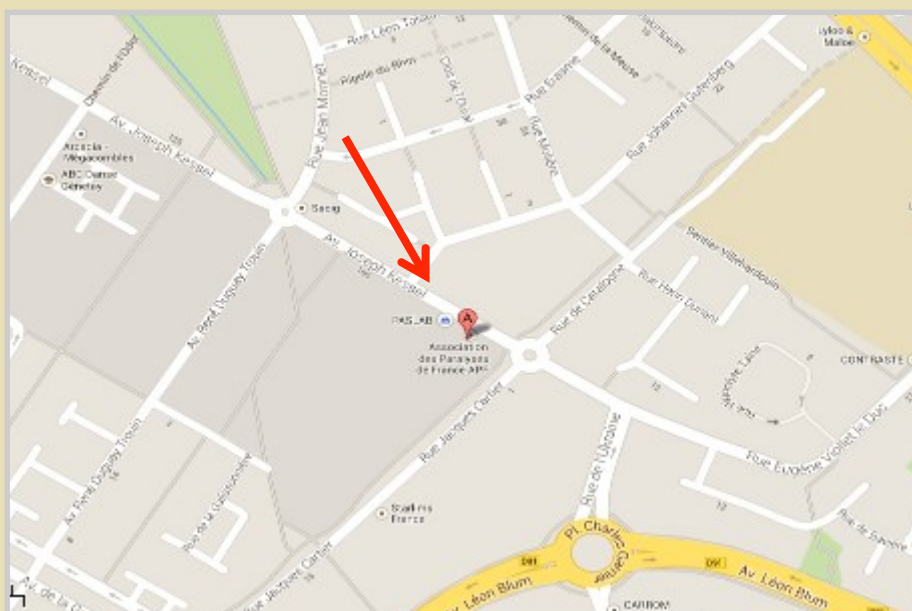
Tel : 01 30 44 14 41

Fax: 01 30 60 02 55

@ : dd.78@apf.asso.fr

Blog : <http://apf78.blogs.apf.asso.fr/>

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Bulletin d'adhésion

(à renvoyer par courrier à la délégation des Yvelines)



ENVELOPPE À DÉTACHER - merci d'y passer votre adresse lors de la création. Pour savoir davantage.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI!

Merci de compléter vos coordonnées et de nous le retourner avec votre règlement ou votre chèque à l'adresse ci-dessous. Merci de nous adresser votre règlement ou votre chèque à l'adresse ci-dessous.

EN ADHÉRANT À L'APF VOUS POUVEZ:

- Faire adhérer votre FAMILLE**
Pour faciliter la prise de votre famille au sein de l'association, l'APF vous propose de faire adhérer votre foyer (voir ci-contre).
- Opter pour le PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE**
Pour faciliter également les actions de l'APF de la manière la plus simple et la plus économique, pour vous et pour l'association.
- Bénéficier d'UNE PREMIÈRE ADHÉSION gratuite si vous avez entre 18 et 26 ans**
Remarque: vous devez être de la délégation APF de votre département, pour les autres départements.
- Bénéficier d'une RÉDUCTION sur votre abonnement au magazine Faire Face**
Pour savoir les modalités de l'adhésion et bénéficier de la réduction, merci de nous adresser votre règlement ou votre chèque à l'adresse ci-dessous.

OU, JE SOUHAITE SOUSCRIRE:

<input type="checkbox"/> Cotisation individuelle à l'APF	à partir de 25 €	€
<input type="checkbox"/> Cotisation familiale*	2 personnes (40 €) / 3 personnes (45 €) / 4 personnes (50 €)	€
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans	0 €	€
<input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE	à l'adhésion de 22 € en tant qu'adhésif de l'APF (à l'usage de 20 €)	€
<input type="checkbox"/> J'ajoute mes cotisations à l'APF (à l'usage de 20 €)		€
TOTAL de mon règlement		€

* Pour bénéficier de la réduction sur votre abonnement au magazine FAIRE FACE, merci de nous adresser votre règlement ou votre chèque à l'adresse ci-dessous.

Nom: _____ Prénom: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Ville: _____

Email: _____

Si ce n'est pas enregistré par: _____

à l'usage de la délégation APF des Yvelines (78) - 164 Avenue Joseph Kessel Pavillon 10 - 78100 Saint-Léger-en-Yvelines

Le règlement à l'usage de la délégation APF des Yvelines (78) - 164 Avenue Joseph Kessel Pavillon 10 - 78100 Saint-Léger-en-Yvelines

Le règlement à l'usage de la délégation APF des Yvelines (78) - 164 Avenue Joseph Kessel Pavillon 10 - 78100 Saint-Léger-en-Yvelines

Le règlement à l'usage de la délégation APF des Yvelines (78) - 164 Avenue Joseph Kessel Pavillon 10 - 78100 Saint-Léger-en-Yvelines

Le règlement à l'usage de la délégation APF des Yvelines (78) - 164 Avenue Joseph Kessel Pavillon 10 - 78100 Saint-Léger-en-Yvelines